

DEPARTEMENT DU CALVADOS

Communauté de Communes
Lisieux Pays d'Auge

Mairie de Lisieux
21, rue Henry Chéron
14107 LISIEUX Cedex

COMPTE RENDU

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU 24 JANVIER 2005

L'an deux mille cinq, le lundi vingt quatre janvier, à vingt heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Lisieux Pays d'Auge se sont réunis, en Salle Canada au Parc des Expositions de Lisieux sur convocation de Monsieur Bernard AUBRIL, Président, en date du 18 janvier 2005, affichée au siège de la Communauté de Communes à compter du même jour.

Membres en exercice : 61

Présents : B. AUBRIL, D. MAUDUIT, G. ELIE, M. BARRAY (délégué suppléant de M. POIRIER), A. JOURDAIN (délégué suppléant de M. PIQUOT), F. SURIRAY, G. PIEL, G. GRISON, M. DZIERWA, A. MIGNOT, M. CUDORGE, JL. PARE, M. OURSEL, J. GREFFET, P. CORDIER, B. HAMELIN, L. DURAND, P. BAEYAERT, M. GONZALEZ, D. DESHAYES, G. GRIEU, A. LELANDAIS, D. LESIEUR, C. MALHERBE, R. GUERULT, P. VACHER, B. TURPIN, JP. GALLET, D. DE LA CROUEE, G. GODEREAUX, P. MERCIER, E. DARDENNE (déléguée suppléant de AM. SEGUIN), D. PELLERIN, C. DOYERE, M. BOISGONTIER, C. DECOURTY, M. DESCRETTES, S. GARNIER, B. BROISIN DOUTAZ, F. LANGLET, J. D'HALLUIN, JC. GRAVEZ, E. LEHERICY, D. DE FACCIO, C. AUZOUX, Y. BAUDOUIN, JP SOULBIEU, P. HIEAUX.

Excusés : M. GONDOUIN, M. HOMMET.

Assistaient également : MJ. JEAN BAPTISTE COUSIN, D. FEBURIER, Y. VAREE.

M. AUBRIL prononce quelques mots d'introduction et accueille M. Daniel FEBURIER, nouveau Trésorier.

M. HIEAUX intervient quant à la nouvelle disposition du Conseil Communautaire.

M. DZIERWA est désigné secrétaire de séance.

1. Validation du compte-rendu du Conseil Communautaire du 13 décembre 2004.

Il n'y a pas d'observations. Le compte-rendu est validé.

2. Débat d'Orientation Budgétaire

Rapporteur : Jean-Paul SOULBIEU

M. SOULBIEU présente les grandes lignes du Débat d'Orientation Budgétaire : en fonctionnement et en investissement.

Il est rappelé que les services du Trésor Public ont effectué une étude sur la situation financière de la collectivité qui aujourd'hui est saine.

M. SOULBIEU commente cette étude et pense que celle-ci est arrivée au bon moment et qu'elle va permettre à la Communauté de Communes de mieux travailler.

Aucune somme n'est indiquée pour les investissements, une commission exceptionnelle entre les Commissions Finances et Développement Economique va être programmée pour permettre d'effectuer les arbitrages nécessaires avant le vote du Budget Primitif.

Mme de FACCIO intervient suite à une remarque de M. SOULBIEU sur la masse salariale déduction faite de certaines dépenses (TEOM et Attributions de Compensation). La maîtrise de la masse salariale est un souci de tous les jours, il n'y a pas d'excès.

M. GUERULT conforte l'intervention de M. SOULBIEU sur le DOB. La Commission Finances a en effet souhaité avoir plus d'informations sur les projets (retour d'investissement) et une présentation financière sans l'impact de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères et les Attributions de Compensation pour avoir plus d'éclairages avant une prise de décision.

M. AUBRIL donne lecture de la délibération prenant acte de la tenue du DOB.

3. Budget 2005 – Attribution d'une subvention à l'Association des Concerts de l'Ecole Nationale de Musique et de Danse

Rapporteur : Christian AUZOUX

M. AUZOUX présente le projet concernant le voyage au Michigan.

M. SOULBIEU explique que la subvention du Conseil Régional est versée par le biais de la Communauté de Communes Lisieux Pays d'Auge.

M. AUZOUX ajoute que l'Association devra fournir différentes garanties (assurance, hébergement...) et un rapport sur ce voyage.

M. GARNIER demande le nombre de personnes concernées par cette action.

M. AUZOUX répond que 37 personnes partiront.

M. GODEREAUX s'interroge sur la responsabilité de la Collectivité sur ce voyage.

M. AUZOUX explique que c'est l'Association qui gère ce projet et qu'elle doit répondre aux conditions assurant le départ pour obtenir le versement de la subvention.

M. AUZOUX donne lecture de la délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

4. Zone de la Briqueterie 2 – Travaux de VRD – Avenant

Rapporteur : Bernard AUBRIL

M. AUBRIL présente le dossier.

Il n'y a pas de questions.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

5. Extension de la Pépinière lot n°10 – Peintures et sols – Avenant n°2

Rapporteur : Bernard AUBRIL

M. AUBRIL présente le dossier.

Il n'y a pas de questions.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

6. Bâtiment Industriel – Signature d'une convention de mandat

Rapporteur : Bernard AUBRIL

M. AUBRIL présente le dossier et explique que le projet de délibération a été corrigé et redistribué à chacun. Il présente le contenu de la convention.

M. DESHAYES s'interroge sur le pourcentage calculé sur le coût TTC.

M. AUBRIL répond que ce point sera vérifié.

M. GODEREAUX fait remarquer qu'il s'abstiendra puisque l'intervention des Services Techniques de la Ville de Lisieux n'est pas signalé dans la délibération.

M. DECOURTY demande la définition du terme « SHEMA ».

M. AUBRIL répond « Société d'Economie Mixte pour l'Aménagement ».

M. ELIE intervient pour expliquer que les Services Techniques seront associés à la démarche et partenaires de la SHEMA comme convenu lors de la Commission Développement Economique et de la réunion du Bureau Communautaire.

M. GODEREAUX ne comprend pas pourquoi cela n'est pas stipulé dans la délibération.

M. AUBRIL explique que cet accord existe même s'il n'est pas mentionné.

M. GUERAULT demande s'il s'agit d'un oubli.

M. ELIE répond que c'est comme ça, que la délibération concerne la validation de la convention de mandat avec la SHEMA.

M. GODEREAUX souhaite que cela soit indiqué.

M. D'HALLUIN se demande pourquoi la SHEMA a été retenue.

M. AUBRIL explique que la Commission Développement Economique et le Bureau Communautaire ont fait ce choix suite à la consultation lancée.

M. GUERAULT s'étonne de ne pas avoir tous les éléments en main.

M. ELIE explique que les Services Techniques étaient les moins chers lors de la consultation mais manquait d'expérience en la matière.

M. DESHAYES ne trouve pas normal qu'il n'y ait pas de Vice-Présidents pour répondre aux questions.

M. AUBRIL explique que l'un est en vacances et que l'autre a subi une opération l'après-midi même.

Mme de FACCIO se dit préoccupée par la délibération et demande de reporter le dossier à une prochaine séance.

M. AUBRIL dit que cela est difficile et qu'il faut tenir compte des délais de réalisation.

M. LEHERICY intervient sur les trois tarifs des services consultés et les différences notables entre les prix. Les Services Techniques étaient beaucoup moins chers.

M. AUBRIL rappelle que le dossier a été examiné par la Commission Développement Economique et le Bureau Communautaire.

M. MERCIER rappelle les prix des Services Techniques étaient beaucoup moins cher que les autres et souhaite que les chiffres et le contenu du cahier charges soient revus et qu'il s'abstiendra.

M. AUBRIL propose de reporter le dossier au Conseil Communautaire du 21 mars puisque personne ne peut répondre aux questions.

M. GODEREAUX rappelle les risques pénalisants pour ce dossier.

M. ELIE répond que M. GODEREAUX devrait être au courant et qu'il a du rencontrer M. BLIN à ce sujet.

M. GODEREAUX explique que cette rencontre a eu lieu pour évoquer les modalités de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre.

M. AUBRIL rappelle à tous que cette délibération est celle concernant la SHEMA et pas celle concernant les Services Techniques de la Ville de Lisieux.

M. AUBRIL donne lecture de la délibération.

La délibération est adoptée - 16 abstentions.

7. Désignation de délégué – Organisme extérieur

Rapporteur : Bernard AUBRIL

M. AUBRIL explique qu'il est nécessaire de désigner un représentant à la Commission Intercommunale du Logement, nouvellement créée.

M. Paul MERCIER est candidat.

Après vote, les résultats sont :

48 bulletins dont 1 blanc.

47 voix pour M. Paul MERCIER

M. AUBRIL donne lecture de la délibération qui est validée.

* * *
* *

M. AUBRIL donne la parole à M. HIEAUX qui présente les panneaux qui vont être installés aux entrées des communes et les vitrines que l'on trouvera dans chaque commune pour informer la population des manifestations organisées.

M. GODEREAUX fait remarquer qu'il n'apprécie pas la nouvelle disposition des tables.

M. AUBRIL donne d'autres informations :

- Réunion le 8 avril à la Bibliothèque de Le Mesnil Guillaume – présentation des orthophotoplans.
- Réunion le 25 mars à 9h30 en Salle Canada avec l'ensemble des Maires du Pays d'Auge soit 204 communes à la demande du Procureur et du Sénateur.
- Information pour la Commission Affaires Générales - il est question d'une création d'un Syndicat Mixte Bassin de la Touques – il faut étudier ce dossier.
- Le droit de préemption concernant la friche Marc - un recours a été déposé.

La séance est levée à 21h45.